

COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 AVRIL 2021 – 18H00

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19

de présents : 13

de votants : 15

PRESENTS : Mmes – Mrs STACHOWIAK Simon - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne — RIANI Carlo - GAYCHET Marie - SBERNARDORI Thierry - PRUZSINA Françoise - LIEVAIN Pierre-Olivier - NOCCHI Raymond - BOEMO Silvine - POTIER Marc – TAKACS Michel – KILIANSKI André – CHMIEL Denis

ABSENTS REPRESENTES :

Mme MARTEAU Wioletta donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry

ABSENTS EXCUSES :

Mme MICHALSKI Brigitte

Mme KOCHANYJ Aline

Mme SALON Aurélie

Mr FASANO Hervé

Madame BOEMO Silvine est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h11.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 25 JANVIER 2021

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Le comité Départemental d'Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Meurthe-et-Moselle invite Madame Le Maire à la remise des ouvrages aux lauréats **le dimanche 16 mai 2021 à 14h30** dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de **NANCY**. Madame PRUZSINA et Monsieur LIEVAIN représenteront Madame Le Maire lors de cette remise.
- ❖ **Information** : Le mode de calcul du contingent incendie prend en compte le critère population et le critère fiscal. Ce mode de calcul est en train d'être revu, afin d'être au plus juste. Il devrait y avoir un lissage, sur 10, 15 ou 20 ans et TUCQUEGNIEUX devrait avoir une diminution de 8 000 €. Nous devrions avoir plus de détails dans les mois à venir.
- ❖ **Information** : Monsieur LIEVAIN, délégué au SIRTOM, fait un résumé du budget du SIRTOM pour 2021. Les documents budgétaires du SIRTOM sont à disposition en mairie et Monsieur LIEVAIN est disposé à répondre aux éventuelles questions des élus du Conseil Municipal.
- ❖ **Information** : Monsieur LIEVAIN informe qu'il y a 177 abonnés à « panneau pocket », soit 16% des foyers de la Commune.
- ❖ **Information** : Monsieur Xavier PALUSZKIEWICZ, Député de Meurthe-et-Moselle, a envoyé un mail en mairie, pour informer que la dotation globale de fonctionnement de TUCQUEGNIEUX a augmenté de 1 848 € en 2021, pour atteindre 625 054 €.

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CLASSE MODULAIRE

Les effectifs des écoles augmentent à partir de la rentrée de septembre 2021, en particulier ceux de l'école maternelle. Pour accueillir les enfants convenablement, il est nécessaire d'installer une classe modulaire. Il est proposé au conseil de demander des subventions auprès du Département et des services de l'Etat.

A l'unanimité, le conseil décide de demander des subventions et valide le plan de financement suivant :

Investissement total HT	93 796,68 €
<u>Recettes</u>	
* Financement Commune (20,00%)	18 759,34 €
* DETR (40%)	37 518,67 €
* CTS – Appui aux projets territoriaux (40%)	37 518,67 €

4) COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion présentés par Mr DUPON, comptable public. Ces documents rendent compte du bilan et des opérations réalisées par les différents établissements de la commune que sont la **VILLE (M14) et le Lotissement Louis Papis**.

Un résumé de ces documents est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

A l'unanimité, le conseil adopte les comptes de gestion 2020.

5) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de la **VILLE et du Lotissement** pour l'exercice 2020 qui se traduit de la façon suivante :

VILLE :

DEFICIT d'investissement :	293 951,39 €
EXCEDENT de fonctionnement :	656 254,92 €
Soit un résultat de	362 303,53 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 sera affecté au budget 2021 comme suit :

- 222 439,79 € à la section de fonctionnement à l'article 002 (362 303,53 – 139 863,74 (RAR)),
- 433 815,13 € à la section d'investissement à l'article 1068 (139 863,74 € (RAR) + 293 951,39 €)

Le déficit d'investissement de 293 951,39 € sera porté à l'article 001 du budget 2021 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

LOTISSEMENT LOUIS PAPI :

DEFICIT d'investissement :	60 124,44 €
EXCEDENT de fonctionnement :	23 438,37 €

Le déficit d'investissement de 60 124,44 € sera porté à l'article 001 du budget 2021 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

L'excédent de fonctionnement de 23 438,37 € sera porté à l'article 002 du budget 2021 « excédent de fonctionnement reporté ».

Un résumé de ces documents est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

Madame Le Maire sort de la salle, afin de laisser Monsieur STACHOWIAK, doyen de l'assemblée, présenter les comptes aux élus. Ils correspondent aux montants des comptes de gestion. Les comptes administratifs 2020 sont donc adoptés à l'unanimité.

6) FISCALITE LOCALE 2021

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur les taux des taxes locales que sont la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

TAXES	Taux actuels	Simulation augmentation 1%	Simulation augmentation 2%
Foncière (bâti)	34,23%	34,57%	34,91%
Foncière (non bâti)	47,88%	48,36%	48,84%
Produit attendu	699 704€	706 655 €	713 606 €

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les taux et de laisser à 34,23% la taxe sur le foncier bâti et à 47,88%, celle sur le foncier non bâti.

7) BUDGETS PREVISIONNELS 2021

Un détail des budgets communaux est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

Budget communal :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 438 080,45 €	1 438 080,45 €
Fonctionnement	2 267 120,72 €	2 267 120,72 €
Total	3 705 201,17 €	3 705 201,17 €

Budget Lotissement L Papis :

	Dépenses	Recettes
Investissement	120 248,88 €	120 248,88 €
Fonctionnement	130 396,81 €	130 396,81 €
Total	250 645,69 €	250 645,69 €

A l'unanimité, le conseil adopte les budgets prévisionnels 2021.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS et A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Chaque année, la commune accorde un certain nombre de subventions aux associations locales qui en font la demande, ainsi qu'au CCAS et à la coopérative scolaire.

A l'unanimité, le conseil décide de voter l'enveloppe de subventions d'un total de 110 000 € pour les associations, 6 500 € pour le CCAS et 750 € pour la coopérative scolaire.

9) PRISE EN CHARGE DES ILLUMINATIONS 2021 EN INVESTISSEMENT

Il est nécessaire de prendre une délibération, afin de décider de mettre les achats relatifs aux illuminations, ainsi que la pose et la dépose en investissement.

A l'unanimité, le conseil décide de prendre en charge ces investissements.

10) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La Commune doit se prononcer sur le montant fixé de 119 640 €, à verser à la Communauté de Communes.

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil accepte de verser le montant de 119 640 € à la Communauté de Communes, correspondant aux attributions de compensation 2021.

11) TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La commune percevra en 2021 la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Les dates de publication par la DGFIP des tarifs sur impots.gouv.fr (pour l'information des entreprises de distribution d'électricité) sont modifiées, avec une première publication avant le 1er octobre et une seconde avant le 1er décembre.

La TCCFE sera progressivement réformée :

- pour 2021, le coefficient multiplicateur minimum est de 4 : si le coefficient antérieurement fixé par la commune était inférieur (voire nul en l'absence de fixation), il a automatiquement été passé à 4 dans le fichier publié sur internet le 10 décembre 2020 ;

- pour 2022 (délibérations prises avant le 1er juillet 2021), le coefficient multiplicateur minimum est de 6 : les collectivités locales ne peuvent plus retenir que les coefficients suivants : 6, 8 et 8,5. En l'absence de délibération, si le coefficient appliqué en 2021 était inférieur à 6, il sera automatiquement porté à 6 pour 2022 ;

- pour 2023, il n'y a plus de TCCFE et donc plus de délibération à prendre en 2022. Cette taxe sera intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE, article 266 quinquies C du code des Douanes). Les collectivités qui percevaient la TCCFE en 2022 se verront affecter une part de la TICFE correspondant au montant perçu au titre de 2022 augmenté des frais de gestion qui étaient prélevés sur les redevables et de l'inflation ;

- à compter de 2024, le montant de TICFE versée aux collectivités sera ajusté en fonction de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur son territoire, afin de conserver une dynamique d'assiette, selon des modalités qui seront définies par décret.

Le conseil souhaite obtenir plus d'informations au sujet du coefficient, avant de se prononcer.

Ce sujet sera revu lors d'un prochain conseil.

12) JOBS D'ETE 2021

Comme tous les ans, la commune souhaite employer des jeunes Tucquenois pour travailler l'été. Le conseil doit se prononcer sur le nombre de postes à mettre en place, sur la durée des emplois et la date limite des candidatures.

L'an passé 8 postes avaient été ainsi créés.

A l'unanimité, le conseil décide d'ouvrir 8 postes de jobs d'été pour cette année.

13) CRITERES D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE

Il est proposé au conseil de revoir les plafonds d'attribution du régime indemnitaire, en les calquant sur ceux fixés par la fonction publique d'Etat. Le Comité Technique a rendu un avis favorable le 29 mars 2021.

A l'unanimité, le conseil se prononce favorablement sur les taux plafonds calqués sur ceux de la fonction publique d'Etat.

14) ECOLES

Actualité en ce qui concerne les écoles

Les écoles sont fermées pour une semaine, puis les vacances de printemps sont avancées du 12 au 25 avril 2021, pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Les élèves des personnels soignants notamment, sont accueillis dans les écoles. Cette semaine un élève est en primaire et trois en maternelle, ils seront quatre à compter de jeudi.

Info : missions du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS). Madame GAYCHET, présidente du SIS, informe l'assemblée sur les missions de ce syndicat. Il existe afin de doter les élèves du collège de TUCQUEGNIEUX, de fournitures gratuites, mais aussi il participe aux sorties et voyages scolaires.

15) RPIC

Le Conseil doit se prononcer sur la création du regroupement pédagogique intercommunal concentré et autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec MAIRY MAINVILLE.

A l'unanimité, le conseil approuve le projet de convention relative au RPIC et autorise Madame Le Maire à la signer.

16) PARTICIPATION SCOLARITE DES COMMUNES

Plusieurs délibérations existent concernant la participation des communes extérieures aux frais de scolarité. De plus, la délibération concernant la participation des communes de la Communauté de Communes n'a pas été mise à jour depuis la fusion des deux intercommunalités. Il convient en effet maintenant de parler de la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut. Il est proposé de remettre à jour ces éléments, en récapitulant les participations sur une seule et même délibération, afin de permettre une meilleure visibilité.

Le conseil souhaite aborder le sujet de la participation pour la scolarité, à la communauté de communes, avant de se prononcer.

17) REPARTITION DE L'ACTIF DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Le syndicat de la Bourse du Travail a été dissout au 31 décembre 2018. Les communes membres doivent se prononcer sur la répartition de l'actif entre les communes. Quatre communes souhaitent récupérer leur part, le

reste sera versé à la fédération régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des mines de fer et sel de Lorraine, de Piennes.

A l'unanimité, le conseil est d'accord à ce que les communes qui le souhaitent, récupèrent leur part de l'actif et que le solde soit versé à la fédération.

18) TRAVAUX

La liste des travaux et projets 2021 est communiquée au conseil.

19) VENTE PARCELLE SCI OMETTO

La SCI OMETTO a demandé à acheter une partie de la parcelle AB 75, située rue Général Leclerc, afin d'y construire un garage. Le terrain a été découpé. La superficie demandée par la SCI représente 95 m². Les domaines estiment cette parcelle à 3 200 €.

Le Conseil doit se prononcer sur le principe de l'aliénation de cette parcelle et sur la vente à la SCI OMETTO.

A l'unanimité, le conseil décide de vendre cette parcelle et autorise Madame Le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document afférent à cette vente.

20) LOCATION PARCELLE ANTENNE TDF

Depuis 2003, la Commune loue à TDF, une partie de la parcelle Y 238, sur laquelle est implantée une antenne relais pour téléphonie mobile. Le bail actuel prend fin en 2027. TDF propose à la Commune de signer un nouveau bail de 20 ans, avec un loyer annuel de 5 500 €. Actuellement le loyer est à 1 763,69 € par an.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de TDF et autorise Madame Le Maire à signer le nouveau contrat de bail.

21) RAPPORT D'ACTIVITE 2020 - MMD54

Meurthe-Et-Moselle Développement nous a fait parvenir son rapport d'activité 2020.

Le conseil prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

